



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3235

Approbation de la Programmation PEDT 2017-2018 : Temps scolaire - Temps périscolaire
et CEL/CLAS/REAAP

Direction de l'Education

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE 5 OCTOBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme BLEY), M. DAVID (pouvoir à Mme NACHURY), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BRUGNERA (pouvoir à M. CORAZZOL), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. RUDIGOZ (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BOUDOT

2017/3235 - APPROBATION DE LA PROGRAMMATION PEDT 2017-2018 : TEMPS SCOLAIRE - TEMPS PERISCOLAIRE ET CEL/CLAS/REAAP (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 septembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Projet Educatif Territorial de la Ville de Lyon (PEDT) est le cadre de référence qui couvre l'ensemble des actions éducatives auprès des enfants et adolescents de 2 à 16 ans. Il s'inscrit dans le prolongement du Projet Educatif Local dont la Ville s'était dotée dès 2001 ainsi que dans le cadre réglementaire prévu par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école n° 2013-595 du 8 juillet 2013.

Le PEDT lyonnais affirme la volonté de la Ville de Lyon d'organiser une **prise en compte globale de tous les temps de l'enfant** (scolaire, péri et extrascolaire), de mettre en œuvre un **partenariat autour d'une responsabilité éducative partagée entre l'Etat, les collectivités, les associations, les familles et les équipes éducatives** ; et enfin d'assurer une **répartition équitable et territorialisée des ressources éducatives en direction des enfants** (le PEDT constituant le volet éducatif de la convention territoriale d'application pour la Ville de Lyon du Contrat de ville de la Métropole de Lyon 2015-2021).

Le PEDT lyonnais a pour objectif premier d'offrir la possibilité à chaque enfant de devenir un adulte autonome et responsable.

Pour cela, il pose 4 grands principes qui couvrent tous les temps de l'enfant :

1. Le droit à l'éducation pour chacun et pour tous.
2. L'équité et la lutte contre toutes les discriminations et les inégalités territoriales.
3. La coéducation, une responsabilité partagée entre les différents acteurs, respectueuse de la place des parents.
4. La cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant.

Il intègre la nouvelle organisation de la semaine de l'enfant qui articule :

- le temps scolaire,
- le temps périscolaire qui recouvre désormais l'accueil périscolaire classique (matin et soir) et l'accueil de loisirs (pause méridienne, mercredi et vendredi après-midi),
- le temps extrascolaire (accueils de loisirs pendant les vacances).

Le PEDT lyonnais prend appui sur la plus-value des initiatives associatives et le savoir-faire des acteurs de l'éducation populaire.

Il se traduit notamment par le soutien financier apporté par la Ville aux projets des enseignants et aux projets des animateurs dans le cadre de sa programmation annuelle sur les temps scolaire et périscolaire comme de sa programmation Politique de la Ville pour son volet extrascolaire.

Il s'appuie également sur les dispositifs éducatifs partenariaux existants que sont la convention locale d'application du contrat de ville (qui intègre le Programme de Réussite

Educative), le Contrat Educatif Local et le Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales.

La programmation PEDT 2017-2018 réaffirme la volonté d'inscrire l'attribution de ces moyens financiers dans le cadre d'un **véritable projet global pour l'école** afin d'encourager une plus grande cohérence et une continuité éducative entre les différents temps de l'enfant.

Ce projet global pour l'école se décline ensuite, le cas échéant, en actions sur le temps scolaire, en lien avec le projet d'école, en actions sur le temps périscolaire, en lien avec le projet pédagogique de l'accueil de loisirs, et aussi en actions communes aux deux temps. Ce projet global intègre également le Programme de Réussite Educative pour les écoles concernées.

Dans ce cadre et conformément aux orientations fixées par le comité de pilotage PEDT, il a été proposé à la communauté éducative de porter une attention particulière aux thématiques suivantes :

- **La citoyenneté et les valeurs de la République** afin de favoriser le vivre ensemble par la connaissance et le respect de l'autre, l'estime de soi, la lutte contre les discriminations, l'égalité filles / garçons.....Une attention particulière a été portée aux actions / projets qui favorisent la participation citoyenne des enfants, le développement de leur esprit critique et leur ouverture à l'altérité.

- **L'attractivité des écoles et des collèges** afin de développer l'ouverture de l'école et de l'accueil de loisirs sur le quartier, favoriser une relation de confiance entre les parents et les acteurs éducatifs, aller vers une meilleure connaissance du fonctionnement des écoles, faciliter les transitions et les passerelles entre les âges, les temps et les lieux.

- **Le Bien-être et le rythme de l'enfant** afin de mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant notamment en accordant une attention particulière à l'accueil des maternels, et de partager entre acteurs de la communauté éducative (y compris les parents) les enjeux liés aux rythmes de vie et au bien-être de l'enfant.

Dans un contexte budgétaire contraint, la recherche d'une plus grande efficacité et cohérence des moyens alloués est une obligation. Il est donc plus que notable que la Ville de Lyon fasse de l'éducation, une de ses priorités en maintenant à un **niveau équivalent** à celui de l'année scolaire 2016-2017 son engagement financier dans le cadre de cette programmation PEDT, soit pour l'année scolaire 2017-2018 un montant total de subventions accordées de **944 200 €** (hors Programme de Réussite Educative, programmation politique de la Ville volet extrascolaire et vacances).

1 - LE TEMPS SCOLAIRE

Les subventions accordées pour le financement des projets sur le temps scolaire font l'objet d'un versement aux coopératives des écoles ou associations porteuses des projets comme les associations de parents d'élèves.

1.1. Programmation Scolaire 2017-2018

1.1.1 Les classes découvertes : séjours péniches, séjours libres, classes sciences

A noter que pour les séjours impliquant des nuitées, une indemnité est accordée aux enseignants et versée sous forme de vacations à hauteur de 20€ par jour (du jour de l'arrivée au lieu de séjour de la classe au jour précédant celui du départ de ce lieu).

→ **10 classes péniches** seront accueillies pour des séjours de 2 ou 3 jours sur la péniche du Val de Rhône.

Montant global :

- Subventions : **17 250 €**
- Vacations : **240 €**

Pour information, 3 classes seront par ailleurs financées par la Compagnie Nationale du Rhône.

Pour information : sur la période de janvier à juin 2018, 12 classes péniches seront à nouveau organisées et subventionnées à hauteur de 22 500 € sous réserve du vote des crédits correspondants au budget 2018.

→ **20 classes sciences** – Les classes sciences sont organisées par l'Association « Ebulliscience » dans le cadre d'un marché public. Chacune des classes est accueillie sur 2 jours ou 1,5 jour, sur le site du 8ème arrondissement.

Pour information : sur la période de janvier à juin 2018, 40 classes sciences seront à nouveau organisées.

→ **28 classes de découvertes**- séjours de 3 à 5 jours organisés par l'enseignant - seront soutenues pour un montant global de :

- Subventions : **115 950 €**
- Vacations : **2 000 €**

Pour information : sur la période de janvier à juin 2018, 71 classes découvertes seront à nouveau organisées et subventionnées à hauteur de 255 825 € sous réserve du vote des crédits correspondants au budget 2018.

1.1.2 Les projets partenariaux d'éducation sportive, artistique et culturelle

→ **Le soutien à la pratique éducative et sportive proposée par l'USEP de Lyon**

L'USEP, deuxième fédération sportive scolaire de France, est un mouvement d'éducation populaire fondé sur les valeurs de l'école républicaine.

Dans le cadre de son fonctionnement, l'USEP est déclinée localement en Comités Départementaux USEP.

L'association du Comité de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré du Rhône et de la Métropole de Lyon coordonne toutes les actions mises en place au niveau du territoire du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon.

Cet organisme de tutelle délègue l'organisation des rencontres sportives et associatives à des Associations de Coordination de Secteurs telle que l'association de coordination des secteurs de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré de Lyon.

A compter de la rentrée 2017, dans le cadre d'une convention pluriannuelle, la Ville de Lyon a souhaité apporter son soutien financier à l'USEP Lyon à hauteur de 5 000 € pour la mise en place sur le temps scolaire d'actions qui concourent à la construction du citoyen de demain en développant la culture associative, la culture de la santé par le sport, le devoir de mémoire et la culture du patrimoine local, la sensibilisation au développement durable à travers notamment l'organisation des rencontres USEP.

Cet encouragement à la pratique sportive se traduit également dans le cadre de la programmation PEDT 2017-2018 par une prise en charge partielle forfaitaire du coût de l'adhésion à l'USEP pour les écoles des quartiers prioritaires et/ou au sein desquelles la proportion d'enfants dont le quotient familial municipal (QFM) QFM1+QFM2 (soit des revenus fiscaux par parts de moins de 800 € mensuels) est supérieure à la moyenne lyonnaise (soit 50 %).

Le coût de cette prise en charge qui concerne 40 classes s'élève à 5 000 €

→ **10 classes** s'engagent sur le dispositif « **Patrimoine et moi** ». Les enseignants bénéficient d'un accompagnement de leur projet et d'une formation spécifique des Musées Gadagne, des Archives municipales et des conseillères pédagogiques arts visuels de l'Education Nationale. Montant global : **5 000 €**

→ **6 classes « Chantiers de la création »** vont travailler en partenariat avec le Conservatoire de Lyon et l'Orchestre National de Lyon. Ces chantiers sont financés pour un montant total de **3 600 €** et sont accompagnés de **315h** d'intervenants musiciens du Conservatoire de Lyon.

→ **4 classes « Graines de lecteur »** associées à 4 classes de 6ème travailleront sur un projet d'écriture en lien avec un écrivain « jeunesse » dans le cadre des Assises Internationales du Roman et en partenariat avec la Villa Gillet. **A noter qu'une expérimentation de ce projet adapté aux ALAE sera proposée à la rentrée à 4 accueils de loisirs.** Montant global : **2 900 €**

1.1.3 Les projets « musique » avec les intervenants musiciens du Conservatoire de Lyon.

Dans le cadre de la convention entre la Ville, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, et le Conservatoire de Lyon, **99 projets musique** présentés par les écoles élémentaires seront soutenus avec la présence d'un musicien intervenant pour un total annuel de **plus 9 000 heures**.

Les heures indiquées dans le tableau annexe sont notifiées pour l'année et sous réserve d'éventuelles modifications à la rentrée.

La Direction des Affaires Culturelles de la Ville rembourse au Conservatoire les frais occasionnés par la mise en œuvre de l'intervention en milieu scolaire, sur la base de la programmation arrêtée annuellement à hauteur de **892 000 € par an pour 20 ETP d'intervenants musiciens**.

1.1.4 Pour accompagner les actions mises en œuvre dans le domaine du lire-écrire avec les Bibliothèques Centres Documentaires (BCD), le dispositif des « **Ambassadeur Du Livre** » en partenariat avec l'AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville) et **financé par la Ville à hauteur de 300 000 €** sera à nouveau déployé au sein de l'ensemble des groupes scolaires qui en font la demande et sous réserve de fournir dans le courant du mois de septembre, un projet BCD commun avec l'accueil de loisirs du vendredi et de la pause méridienne. **100** jeunes engagés dans un service civique pourront ainsi, après une formation multi partenariale, accueillir, à la BCD, des groupes d'enfants sur le temps scolaire, sur la pause méridienne et le vendredi après-midi et organiser également des actions en direction des familles.

A noter : Dans les tableaux annexes, « 1 » signifie une attribution. Cette attribution correspond à un nombre d'heures d'interventions ADL qui varie en fonction du nombre de classes, de la situation de l'école (taux de QF M1 & 2) et du projet.

1.1.5 Autres projets de classes

Par ailleurs, la Ville de Lyon accorde un soutien particulier à des projets de classes spécifiques pour un montant de **8 500 €**

1.2. Autres actions mises en œuvre sur le temps scolaire

Il est à noter que toutes ces actions impliquent la mobilisation de nombreux services de la Ville et un investissement fort du personnel engagé dans les actions éducatives : **le Service Animation Sportive de la Direction des Sports, la Direction des Espaces Verts, les Services Educatifs des Musées et des Archives Municipales, le Conservatoire à Rayonnement Régional, les Bibliothèques Municipales, ainsi que toutes les institutions culturelles municipales.**

Ainsi, le **Service Animation Sportive de la Direction des Sports** assure dans le cadre d'une convention avec l'Education Nationale, l'encadrement :

- des activités à taux d'encadrement renforcé (ATER) : activités aquatiques, escalade, escrime et tir à l'arc ;
- des activités présentant un intérêt en lien avec le développement durable ou l'éducation à la sécurité routière : modules vélo ;
- des activités nécessitant des mises en œuvre particulières, notamment en termes de sécurité des élèves (patinage, gymnastique, escrime avec kit, tennis, rugby, course d'orientation, roller....).

La pratique de la natation est assurée par les maitres-nageurs de la Direction des Sports.

Les transports liés à ces activités d'éducation physique et sportive font l'objet d'une enveloppe au budget 2017 à hauteur de 337 504 €

Enfin, rappelons que la Ville de Lyon soutient également les écoles et leurs projets dans le cadre du budget 2017 à hauteur de **657 000 €**, à travers l'attribution :

- de **crédits pour les bibliothèques et centres documentaires** à hauteur de 173 000 €;

- de **subventions dite « libres »** qui contribuent à l'organisation d'évènements festifs à hauteur de 176 000 €;
- de **subventions « initiatives conseils d'écoles »** qui contribuent à l'organisation de sorties sur le temps scolaire à hauteur de 251 000 €;
- d'une subvention d'un montant total de 57 000 € pour couvrir **l'assurance « contrat collectif d'établissement »** pour le matériel pédagogique, les activités et les festivités qui se déroulent au sein de l'école (sur les temps scolaire et périscolaire).

2 - LE TEMPS PERISCOLAIRE

2.1. A l'école

L'évolution des rythmes scolaires sur la Ville a transformé l'organisation des temps périscolaires au bénéfice des enfants accueillis sur ces différents temps. Ils recouvrent désormais **les temps de garderie du matin, du mercredi midi et du soir, les études, ainsi que les accueils de loisirs du temps méridien, du mercredi après-midi et du vendredi après-midi.**

Dans la majorité des écoles, **la référence de coéducation de proximité** sur les temps de garderie du matin et du soir est assumée par les Directeurs/Directrices d'écoles.

A ce titre, ils/elles assurent la responsabilité du bon déroulement des séances en articulation étroite avec les directeurs des accueils de loisirs.

Dans le cadre des vendredis après-midi, la Ville soutient les activités en mettant à disposition des ALAE des activités artistiques et culturelles proposées par ses institutions culturelles municipales (Musées Gadagne, Musée de l'Imprimerie, Musée d'art contemporain, Musée des beaux-arts, Archives municipales, Conservatoire de Lyon, service archéologie, Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation et l'ensemble des Bibliothèques Municipales).

Par ailleurs, ces activités sont complétées par le soutien à des **projets spécifiques** :

- **ALAE** pour un montant total de **6 000 €**;
- **Associatifs** pour un montant total de **25 409 €**;
- **Clubs Coup de Pouce.**

Par ailleurs, pour information, en 2017-2018, **17 clubs Coup de Pouce Clé (club lecture écriture) et 8 Coup de Pouce Cla (club langage)** seront mis en place dans les écoles de Lyon grâce au partenariat de la Ville de Lyon (financement dans le cadre de la programmation Politique de la Ville), de la Caisse des Ecoles et de l'association Coup de Pouce. Au moins une école par arrondissement pourra bénéficier d'un club Coup de Pouce Clé.

Le budget de ces actions est évalué (vacations) à 108 600 €

Les clubs Coup de Pouce Clé regroupent cinq à six élèves de CP détectés en risque d'échec d'apprentissage de la lecture. L'atelier, encadré par un animateur, se déroule trois soirs par semaine de 16h30 à 18h00, de novembre à juin.

Les clubs Coup de Pouce Cla, expérimentés à Lyon depuis 2016-2017, sont destinés aux « petits parleurs » de grande section de maternelle. Ces clubs, qui accueillent 5 à 6 élèves, ont lieu 3 soirs par semaine de 16h30 à 17h30, de janvier à juin.

La finalité des clubs Coup de Pouce (Clé et Cla) est de faire vivre quotidiennement à ces enfants des situations de réussite et d'impliquer régulièrement les parents. Les enfants sont orientés par l'équipe du PRE le cas échéant et/ou les enseignants de cours préparatoire et grande section de maternelle.

2.2. Le soutien aux partenaires associatifs : les actions d'accompagnement à la scolarité, les actions socio-éducatives et celles de soutien à la parentalité dans le cadre du Contrat Educatif Local (CEL), du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) et du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP).

Les actions socio-éducatives (CEL), d'accompagnement à la scolarité (CLAS) et de soutien à la parentalité (REAAP) sont organisées par les acteurs associatifs dans le cadre des partenariats avec les écoles et les collèges sur le temps périscolaire du soir.

Dans ce cadre, la Ville et ses partenaires - CAF, Préfecture, PRE-cofinancent les actions et projets suivants :

19 actions socio-éducatives (CEL) offriront sur le temps périscolaire du soir des ateliers culturels, artistiques ou scientifiques aux enfants des écoles et des collèges.

58 actions d'accompagnement à la scolarité (CLAS) seront mises en place pour près de 2 800 enfants de 6 à 16 ans.

Les acteurs de cet accompagnement devront se situer en complémentarité et en articulation avec les dispositifs de l'Education Nationale, à savoir : les Activités Pédagogiques Complémentaires, les stages de remise à niveau et l'accompagnement éducatif pour tous les collégiens et pour les élèves du primaire situés sur les sites éducation prioritaire.

11 actions d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) permettront de renforcer le lien des parents avec le système éducatif.

Soulignons que le versement global de la Ville, pour un montant de 194 660 € inclut la prise en charge des actions financées par la DRDJSCS (Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale) d'un montant de 26 200€ en contrepartie du versement de la recette correspondante (168 460€Ville + 26 200€DDCS).

2.3. Droits de l'enfant et autres actions spécifiques

- **UNICEF : 3 500 €**

Ville amie des enfants, la Ville de Lyon accorde une attention toute particulière aux Droits de l'Enfant. A ce titre, elle s'engage auprès de l'Unicef à travers le soutien de la célébration de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant qui intervient chaque année autour du 20 novembre et le développement d'animations spécifiques sur les Vendredis Aprèm'.

- **Association A.I.M.E (Agence Ingénierie Multimédia Educatif) : 8 500 €**

Dans le cadre de son PEDT, la Ville de Lyon souhaite favoriser les actions qui participent à l'éducation à la citoyenneté et à la lutte contre les discriminations. C'est pourquoi elle soutient le projet porté par l'A.I.M.E. destiné à permettre, tout au long de l'année scolaire, l'organisation d'un dispositif de forums des enfants citoyens sur les Vendredi Aprèm'.

Ouverts aux jeunes de 9 à 13 ans, ces forums leur permettent de se retrouver pour s'exprimer, échanger et débattre autour de sujets en lien avec leur quotidien. Chaque année, plus de 700 enfants lyonnais sont ainsi accueillis et accompagnés par un animateur.

Ils s'expriment, s'informent pour se faire une opinion libre et personnelle en citoyen éclairé.

Les FRANCAS du Rhône s'investissent auprès de l'association A.I.M.E pour l'organisation de ces forums.

- Les FRANCAS du Rhône : 17 000 €

L'intervention des FRANCAS du Rhône dans le cadre du PEDT de la Ville de Lyon vise d'une part à apporter un appui méthodologique et formatif pour les accueils de loisirs pour favoriser la participation des enfants et des parents (animation de conseils d'enfants, recueil de la parole en lien avec les Conseils de Vie Périscolaire, accompagnement des paroles et des ressentis des enfants par rapport à des événements locaux, nationaux ou internationaux) ainsi que la prise de parole des enfants à travers une participation renforcée à l'organisation des forums enfants citoyens.

2.4. Actions financées dans le cadre du Projet de Réussite Éducative (pour information)

Dans le cadre du Projet de Réussite Éducative, 57 actions sont financées par la Caisse des Écoles de la Ville de Lyon (structure qui gère financièrement le PRE Lyonnais). Ces actions sont complémentaires aux dispositifs de l'Éducation Nationale et aux autres actions socio-éducatives.

Elles répondent aux besoins spécifiques des enfants inscrits en parcours de réussite éducative.

5 actions sont financées à hauteur de **67 400 €** en subventions et bénéficient d'un complément de financement par la CAF.

Les autres actions sont financées pour un montant total de **171 045 €**

L'ensemble de ces actions sont présentées ci-dessous dans l'annexe du rapport.

Les vacances programmées dans le cadre du Projet de Réussite Éducative seront remboursées par la Caisse des Écoles sur la base de justificatifs attestant le service fait.

L'ensemble des actions seront présentées au Conseil Consultatif de la Réussite Éducative en septembre 2017 et proposées ensuite au vote du Comité de la Caisse des Écoles de la Ville de Lyon.

3 – LES PROJETS COLLECTIFS

Afin de favoriser la cohérence et la continuité éducative entre les différents temps de l'enfant et créer des dynamiques sur les territoires, la Ville de Lyon a souhaité encourager et accompagner le développement de projets collectifs.

Elaborés conjointement par les équipes enseignantes et le directeur de l'accueil de loisirs, ces projets se traduisent par des actions qui concernent **soit plusieurs écoles, soit une école et son accueil de loisirs (Vendredi Aprèm', pause méridienne), soit encore plusieurs accueils de loisirs.**

Les projets collectifs recouvrent également **les projets de circonscription et les projets des Réseaux Education Prioritaire** portés par les Inspecteurs de l'Education Nationale de circonscription.

Dans le cadre de la programmation PEDT 2017-2018, sont ainsi financés :

- **13 projets de circonscriptions** pour un montant total de **46 650 €**
- **9 projets REP/REP+** pour un montant total de **18 520 €**
- **83 projets collectifs Ecoles/VAM** pour un montant total de **59 260 €**

4 – COEDUCATION ET PLACE DES PARENTS

La Ville de Lyon a fait de la place et de la participation des parents à l'école un des enjeux principaux de son Projet Educatif Territorial.

Pour cela, elle s'appuie plus particulièrement sur un dispositif mis en place il y a près de 25 ans : **les Lieux Accueils Parents (LAP)** implantés aujourd'hui au sein d'une trentaine de groupes scolaires. A la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, il est apparu nécessaire de réaffirmer l'importance de ces espaces tout en réfléchissant à leur évolution.

Suite à un bilan approfondi démarré en 2015-2016, une partie des LAP existants ont revu en 2016-2017 leur mode de fonctionnement (mutualisation et mise en réseau sur plusieurs écoles, articulation maternelle/élémentaire, changement de porteur de projet, diversification des modalités d'intervention au-delà des temps de permanence etc.).

Pour marquer cette évolution, certains ont pris le nom de « Espaces de coéducation ». Ce travail d'évolution doit se poursuivre sur l'année scolaire prochaine.

En 2017-2018, 30 lieux accueils parents et autres espaces de co-éducation (dont 11 en quartiers PRE) fonctionneront afin d'accueillir, d'informer, de guider les parents dans leur connaissance de l'école et leur permettre d'échanger et de s'impliquer dans la vie de leur enfant à l'école, que ce soit sur les temps scolaires ou périscolaires.

A noter que les lieux accueil parents, situés dans les écoles éligibles au PRE, verront cette année leur financement évoluer selon les modalités suivantes :

- prise en charge par la Ville au titre de la programmation PEDT du financement lié à l'animation du lieu ;
- prise en charge par l'Etat au titre de la programmation du PRE des projets ponctuels spécifiques répondant aux besoins repérés.

Ainsi, 12 Lap-espaces de coéducation vont expérimenter cette nouvelle formule à partir de la rentrée.

Par ailleurs, la Ville de Lyon souhaite poursuivre **le partenariat engagé l'année dernière avec l'ACEPP, association des collectifs enfants parents professionnels du Rhône (pour information).**

Centrée sur l'accompagnement des acteurs, l'action de l'ACEPP a été mise en place et soutenue par la Ville de Lyon l'année dernière dans le cadre de la programmation politique de la ville et du programme de réussite éducative.

En 2017-2018, l'ACEPP confortera et développera les 4 volets du partenariat qu'elle entretient avec la Ville à savoir :

Volet 1 : Ré-animer un lieu d'accueil parents au GS Bleuets.

Volet 2 : Accompagnement formatif des animateurs de Lap-espaces de coéducation.

Volet 3 : Sensibilisation des Directeurs d'accueils de loisirs « Elaborer des relations positives avec les familles » afin de les doter d'outils et compétences pour construire dans leur projet pédagogique des actions favorisant l'implication et la place des parents.

Volet 4 : Fonction ressource :

- Appui à l'installation du nouveau Lieu-Espace de coéducation du GS Briand (7^e),
- Accompagnement à l'élaboration du projet Lieu de Coéducation du GS Pergaud (8^e),
- Poursuite de l'accompagnement de la démarche Place des parents sur le 5^e arrondissement,
- Accompagnement à l'élaboration du projet Lieu de Coéducation du GS Géraniums (9^e),
- Accompagnement à l'élaboration de projets Lieu de Coéducation sur les GS Charial et A. Césaire (3^e).

A noter enfin qu'une convention pluriannuelle entre la Ville de Lyon et l'association **Ka'fête ô mômes** permet d'apporter un soutien financier à hauteur de **20 000 €aux actions de parentalité** menées par cette association.

Ces moyens viennent s'ajouter aux **12 250 €mobilisés par ailleurs par la Ville de Lyon sur le temps périscolaire dans le cadre du dispositif partenarial du REAAP**, réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, cofinancé par la CAF et qui a pour but de faciliter l'accès des parents à l'information et de promouvoir des rencontres et des échanges pour leur permettre de mutualiser leurs expériences face aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer avec leurs enfants.

L'ensemble des actions de coéducation sont financées à hauteur de **85 290 €** de subvention et **40 950 €** de vacations auxquelles il convient d'ajouter les 9 710€ de Vacances PRE qui seront payées par la Ville puis remboursées par la Caisse des Ecoles gestionnaire du PRE.

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission éducation, petite enfance, université ;

DELIBERE

1. Les subventions accordées sur l'ensemble des actions Temps Scolaire, projets collectifs et Coéducation (LAP et autres actions) d'un montant de 238 220 € seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours comme suit :

- 234 620 € sur la ligne de crédit 44442 - programme PROJEDU - opération TEMSCOL - nature 6574 - fonction 213 après transfert de 13 220 € de la ligne 44436 – programme PROJEDU – opération TEMPERI – nature 6574 – fonction 213.

- 3 600 € (Conservatoire de Lyon) sur la ligne de crédit n° 52 506 Programme PROJEDU - opération TEMPSCOL - nature 65 737, fonction 213 après transfert de la ligne de crédit 44442 - programme PROJEDU - opération TEMSCOL - nature 6574 - fonction 213.

2. Les subventions accordées pour les séjours classes transplantées seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours :

- **Péniches** : ligne de crédit 44441 - programme PROJEDU - opération TEMSCOL - nature 6574 - fonction 255, pour un montant de 17 250 €

- **Séjours libres** : ligne de crédit 44440 - programme PROJEDU - opération TEMSCOL - nature 6574 - fonction 255, pour un montant de 115 950 €

3. Les subventions accordées sur l'ensemble des actions Temps périscolaire, Droits de l'enfant et CEL/CLAS/REAAP pour montant total de 255 069 € qui se décompose en 48 409 € pour les actions Temps périscolaire, en 12 000 € pour les actions Droits de l'enfant et en 194 660 € pour les actions CEL/CLAS/REAAP (VDL 168 460 € + DRDJSCS 26 200 €) seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours comme suit :

- 42 409 € sur la ligne de crédit 44436, programme PROJEDU - opération TEMPERI - nature 6574 - fonction 213 ;

- 6 000 € pour le CFPH d'Ecully (Centre de Formation et de Promotion Horticole) sur la ligne de crédit 52507 - programme PROJEDU - opération TEMPERI - nature 65 737 - fonction 213 après transfert de la ligne de crédit 44436, programme PROJEDU - opération TEMPERI - nature 6574 - fonction 213 ;

- 12 000 € sur la ligne 44410 - programme PROJEDU - opération REDUCAT - nature 6574 - fonction 20 ;

- 194 660 € (Ville 168 460 € + DRDJSCS 26 200 €), sur la ligne de crédit 44436 - programme PROJEDU - opération TEMPERI - nature 6574 - fonction 213.

La recette correspondante liée au remboursement de la DDCS d'un montant de 26 200 € sera imputée au programme PROJEDU - opération TEMPERI - ligne de crédit 44437 - nature 74718 - fonction 213.

4. Les vacations à verser sur le temps scolaire d'un montant de 53 710 € seront prélevées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2017 en cours, chapitre 012 - programme PROJEDU - opération VACATPEL.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Guy CORAZZOL